

et une Notice historique sur le vignoble de Princens, par M. Joseph Grangé.

M. Vingtrinier offre également au Comité une Notice sur le temple des druides à Uzès, par M. de Beaumefort.

Ce temple consiste en une grotte existant à peu de distance d'Uzès; au fond se trouve un escalier creusé dans le roc et dont les marches, détruites en partie, aboutissent à une plateforme. Un autel taillé aussi dans le roc, des trous ronds ou carrés disposés en rigoles, des anneaux taillés dans la pierre même, indiquent suffisamment l'usage auquel ce lieu était consacré.

L'auteur, après avoir examiné les *dolmens* et autres monuments druidiques, et discuté les opinions nées à leur sujet, conclut avec toutes les apparences de raison, qu'Uzès a dû servir de lieu d'exécution pour les druides. Il pense, mais ici nous lui laissons la responsabilité de son opinion, que c'était là que les druides punissaient les membres de leur ordre qui avaient manqué d'une manière grave à leurs devoirs, et ceux dont ils pouvaient craindre d'indiscrètes ou dangereuses révélations; l'auteur interprète ainsi le témoignage d'un historien qui, en parlant de ces prêtres, dit que souvent une caverne obscure servait à la célébration de mystères inconnus à la multitude. L'autei de la grotte d'Uzès portant encore la marque de sacrifices, doit être distingué de ceux qu'on voit aux environs de Chartres, destinés à l'initiation des druides, et dans lesquels on ne trouve aucun appareil de ce genre.

M. Vingtrinier donne lecture d'une Notice très-intéressante sur les cartes et plans de la collection Coste.

Dans ce travail, l'auteur rend justice, dès le principe, aux soins avec lesquels les savants d'aujourd'hui s'entourent de tous les documents les plus authentiques pour leurs travaux historiques, et cite avec éloge la collection de feu M. Coste